

D'ordre sexuel ou moral, en entreprise, le harcèlement est traité dans le cadre des risques psychosociaux. Cette formation permet d'appréhender le cadre du harcèlement et de sensibiliser dirigeants et fonctions RH à ses diverses formes. Les participants seront ainsi en capacité de reconnaître les différentes situations dans lesquels ces agissements peuvent se dérouler.

Objectifs

- Décrire le harcèlement moral et sexuel
- Reconnaître et identifier les situations de harcèlement sexuel ou moral au travail
- Conduire une sensibilisation auprès de vos collègues et de l'entreprise
- Concevoir un protocole d'alerte à destination des salariés possiblement victimes de sévices.

Public

Directions générales, DRH, services RH, CSE, référents harcèlements.

Pas de pré-requis

Axes de travail

1. Maîtriser le cadre juridique du harcèlement au travail

- Le harcèlement sexuel : les deux définitions des deux codes, les outrages et les agressions sexuelles
- Comprendre les clivages entre le code pénal et le code du travail
- Maîtriser les obligations de l'employeur et du cadre responsable
- Mettre en place les obligations de prévention et de détection
- Le rôle et les actions possibles des IRP (Instances Représentatives du Personnel), de l'inspecteur du travail et du médecin du travail
- Les sanctions possibles pénales et civiles pour le harceleur et pour l'entreprise
- L'action possible devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) : la faute inexcusable de l'employeur
- La gestion des RPS

2. Prévenir le harcèlement en entreprise

- Repérer les situations à risque et savoir distinguer ce qui relève de la pratique managériale, du harcèlement et de la discrimination
- Définir le périmètre du harcèlement moral
- Définir le périmètre du harcèlement sexuel
- Repérer les fausses victimes et les faux coupables
- Clarifier les différentes formes de harcèlement
- Prévenir les agissements sexistes, en adéquation avec les dispositions de la loi Travail
- Comprendre les profils, les techniques et les modes de défense du harceleur

3. Agir en cas de harcèlement moral ou sexuel

- Mener l'entretien avec la victime
- Conduire un entretien avec le harceleur présumé
- Mener un entretien avec les éventuels témoins
- Maîtriser la procédure de médiation
- Mettre en place une politique de prévention et améliorer la maîtrise managériale
- Modifier le règlement intérieur ou élaborer une charte
- Recourir aux possibilités de formation dans le plan
- Améliorer le programme annuel de prévention des risques
- Connaître le panel des sanctions disciplinaires

Consulter cette formation en ligne : <https://www.devop.pro/formation/harcelement-moral-et-sexuel>

Vous avez une question, contactez-nous au 01 70 38 21 10 ou via notre [formulaire de demande rapide](#)

Animation

Animation par un professionnel expert de la formation au harcèlement moral et sexuel

Formation opérationnelle basée sur les retours d'expérience du formateur et les cas concrets exposés par les participants

Réflexions de groupe guidées par l'animateur

Plan d'actions individuel pour chaque participant